

Sainte-Thérèse, le 22 octobre 2018

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès aux documents concernant la sablière Quatre Saisons,
située au 6500, route Sir Wilfrid-Laurier à Mirabel.

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 5 octobre dernier,
concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint les documents demandés. Ce sont :

1. Certificat d'autorisation du 29 septembre 2000, 2 pages
2. Révocation du 15 novembre 2001, 2 pages
3. Certificat d'autorisation du 15 novembre 2001, 2 pages

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués
en vertu des articles 23-24 et 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des
organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ,
chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes
publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1),
vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission
d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant
l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (9)

PAR MESSAGERIE

Saint-Eustache, le 29 septembre 2000

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

9091-5588 Québec inc.
835, Alfred Viau
Saint-Jérôme (Québec)
J7X 4N7

N/Réf. : 7610-15-01-01888 10
150001906

Objet : **Exploitation d'une sablière à Mirabel**

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 31 août 2000, reçue le 1^{er} septembre 2000 et complétée le 26 septembre 2000, j'autorise conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une sablière d'une superficie de 5,12 hectares, à un taux de production annuel de art. 23-24 tonnes métriques de sable, par chargement direct, sur des épaisseurs moyennes et maximales respectives de 5 et 6 mètres.

L'exploitation se fera en totalité à au moins 1,5 mètre au-dessus de la nappe phréatique.

Les travaux auront lieu sur une partie du lot 47-23, concession de la Rivière du Nord, cadastre de Mirabel, municipalité de Mirabel, MRC Mirabel.

CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf.: P 7610-15-01-01888 10
150001906

Le 29 septembre 2000

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Document « Demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière » daté du 31 août 2000, signé par monsieur Mario Leclair et monsieur 53-54 11 pages et des documents annexés ;
- Lettre au ministère de l'Environnement, datée du 26 septembre 2000, signée par monsieur Mario Leclair et monsieur 53-54 concernant des précisions à la demande.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



MD/RLi

Marc Dubreuil
Directeur régional des Laurentides

PAR MESSAGERIE

Saint-Eustache, le 15 novembre 2001

RÉVOCACTION

9091-5588 Québec inc.
35, Alfred-Viau
Saint-Jérôme (Québec)
J7X 4N7

N/Réf. : P 7610-15-01-01888 10
150001906

Objet : Exploitation d'une sablière à Mirabel

Mesdames,
Messieurs,

ATTENDU QUE vous êtes titulaire d'un certificat d'autorisation délivré le 29 septembre 2000 en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2) à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une sablière d'une superficie de 5,12 hectares, à un taux de production annuel de 23-24 tonnes métriques de sable, par chargement direct, sur des épaisseurs moyennes et maximales respectives de 5 et 6 mètres.

L'exploitation se fera en totalité à au moins 1,5 mètre au-dessus de la nappe phréatique.

Les travaux auront lieu sur une partie du lot 47-23, concession de la Rivière du Nord, cadastre de Mirabel, municipalité de Mirabel, MRC Mirabel.

RÉVOCACTION

-2-

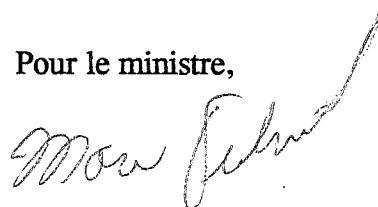
N/Réf. : P 7610-15-01-01888 10
150001906

Le 15 novembre 2001

ATTENDU QUE vous avez présenté une demande de révocation au ministère de l'Environnement, datée du 8 novembre 2001 et reçue le 8 novembre 2001.

En conséquence et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par l'article 122.2 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), je soussigné révoque votre certificat d'autorisation.

Pour le ministre,



MD/MM/cp

Marc Dubreuil
Directeur régional des Laurentides

Québec 

Ministère
de l'Environnement

PAR MESSAGERIE

Saint-Eustache, le 15 novembre 2001

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

9091-5588 Québec inc.
35, Alfred Viau
Saint-Jérôme (Québec)
J7X 4N7

N/Réf. : 7610-15-01-01888 11
150006910

Objet : Exploitation d'une sablière à Mirabel

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 5 juillet 2001, reçue le 24 juillet 2001 et complétée le 6 novembre 2001, j'autorise conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une sablière d'une superficie de 5,2 hectares, à un taux de production annuel de 23-24 tonnes métriques de sable, par chargement direct, sur des épaisseurs moyennes et maximales respectives de 3 et 5 mètres.

L'exploitation se fera en totalité à au moins 1,5 mètre au-dessus de la nappe phréatique.

Les travaux auront lieu sur une partie du lot 47-23, concession de la Rivière du Nord, cadastre de Mirabel, municipalité de Mirabel, MRC Mirabel.

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf.: P 7610-15-01-01888 11
1150006910

Le 15 novembre 2001

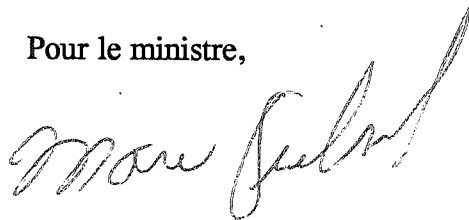
- Formulaire « Demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière » daté du 3 juillet 2001, signé par monsieur Mario Leclair et monsieur 53-54 mandataire de 9091-5588 Québec inc., 11 pages et des documents annexés ;
- Document « Étude sonore pour les opérations de la sablière de la compagnie les Équipements d'Excavation Quatre-Saisons inc. », daté de mai 2001, signé par monsieur 53-54 12 pages ;
- Lettre au ministère de l'Environnement, datée du 5 juillet 2001, signée par monsieur 563-54 concernant la demande de certificat d'autorisation, 2 pages ;
- Lettre au ministère de l'Environnement, datée du 27 septembre 2001, signée par monsieur 53-54 concernant des précisions sur le mur coupe son et la restauration de la sablière, 1 page et 5 annexes ;
- Lettre au ministère de l'Environnement, datée du 5 novembre 2001, signée par monsieur 53-54 concernant des engagements de l'entreprise et des modifications à apporter aux pages 2, 3, 4 et 5 du formulaire de demande de certificat d'autorisation, 1 page et 5 annexes ;
- Plan intitulé « projet 9091-5588 Québec inc » préparé par monsieur 53-54 signé par monsieur 53-54 révision 1^{er} novembre 2001 ;
- Plan numéro C99106-01, intitulé « aire d'extraction » préparé, signé par monsieur 53-54 révision 1^{er} septembre 2000.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaut.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Marc Dubreuil
Directeur régional des Laurentides

MD//MM